



Stage PERFECTIONNEMENT I - parapente

Fiche d'information

Contexte général du stage

Les stages d'application organisés par l'ENSA ont pour objet principal la formation des futurs professionnels de l'activité grâce à la présence de stagiaires d'application. Ainsi, l'ensemble du déroulement de la semaine et l'organisation des enseignements répond en priorité aux besoins des élèves-moniteurs. C'est pourquoi, si le taux d'encadrement est très important (généralement 4 élèves-moniteurs + 2 formateurs pour 3 à 5 stagiaires d'application), le rythme des journées et l'individualisation des contenus ne peuvent pas être comparés à un stage réalisé en école professionnelle avec des moniteurs diplômés d'expérience.

Prérequis techniques

Ce stage s'adresse aux personnes possédant le brevet initial (30 à 50 vols environ) et visant le brevet de pilote : pratique autonome en conditions calmes sur sites connus et souhaitant progresser en conditions variées et élargir son potentiel de vol. En outre, une bonne condition physique générale ainsi qu'une forte motivation sont requises.

Déroulement du stage

Le stage se déroule du lundi matin au vendredi milieu d'après-midi.

La progression de chaque stagiaire d'application sera au cœur de cette semaine de stage notamment dans l'analyse des conditions, le perfectionnement technique et la découverte de l'exploitation des ascendances thermiques et dynamiques. Ainsi, des contenus techniques et théoriques spécifiques seront mis en place en fonction des conditions météo, du niveau des stagiaires d'application et des besoins en formation des élèves-moniteurs.

Le recours au biplace sera également possible pour approfondir certains éléments de compréhension ou de pilotage. Le travail au sol sera également au programme en fonction des besoins.

Aspects matériels et logistiques

Une tenue de sport est impérative pour participer à ce stage d'application (bonnes chaussures, polaire, veste coupe-vent, gants, lunettes de soleil).

Chaque stagiaire est invité à se présenter avec son propre matériel¹ (voile, sellette, casque, radio) révisé récemment. Toutefois, si le matériel du stagiaire paraît inadapté ou s'il n'en possède pas, les formateurs se réservent le droit de lui imposer l'utilisation d'un matériel de remplacement mis à sa disposition sans surcoût.

Les déplacements individuels pour se rendre au lieu de convocation ainsi que l'hébergement/la restauration durant la semaine restent à la charge de chaque stagiaire d'application. Les déplacements collectifs depuis le lieu de convocation vers les sites de pratiques seront assurés par l'ENSA et la structure support du stage.

La possession d'une licence/assurance souscrite auprès de la FFVL est obligatoire. Les non-licenciés pourront souscrire une licence le premier jour du stage (un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du parapente délivré par votre médecin traitant datant de moins de 3 mois à la date du début du stage sera alors exigé).

Enfin, il est rappelé aux participants l'intérêt de souscrire une assurance optionnelle « individuelle accident » les couvrant en cas d'accident dans le cadre de la pratique du parapente.